
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 septembre 2012 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, chef de division – soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 1478

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 1479

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 1480

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 1481

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE12 1482

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE12 1483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 912 180,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4^e unité supplémentaire en 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 807 180,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12169;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1123838012

CE12 1484

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (basculantes, bennes-épandeur 4 saisons, bennes-épandeur en « U ») et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Michel Gohier ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1123447002

CE12 1485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Itron Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 342,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12150;

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1120184005

CE12 1486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11966 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1123997008

CE12 1487

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de souliers de travail adaptés à la marche pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Antonio Moreau (1984) ltée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12010 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1123997010

CE12 1488

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de ceintures flexibles doubles (intérieur et extérieur) préformées (11 degrés) pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les cuirs Mario inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11992 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1123997012

CE12 1489

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Explora-Sol inc. (Groupe ABS inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal [Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209], aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 450,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 12-12349 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1123855013

CE12 1490

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de bottes de combat en cuir de marque et modèle Haix Hero;
- 2- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., compagnie ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11861 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1123838010

CE12 1491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 903 979,44 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des séparateurs d'huile au garage Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 526,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5598;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1121029009

CE12 1492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 608 131,95 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, d'îlots, de saillie, d'un système d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-De-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Prolongement du réseau des pistes cyclables-2012), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 409 381,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216801;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1126013031

CE12 1493

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 436 337,23 \$, taxes incluses, pour le planage de rive en angle et rehaussement de chaussée (50 mm), là où requis, dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de la rue Léger à la rue Léger, dans l'arrondissement de LaSalle, (P.R.R. 2012, Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 337,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 277401;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1126013035

CE12 1494

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 219 297,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la mezzanine à la caserne de pompiers n° 17, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Renovacoeur rénovation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 202 051,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5604;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1123456009

CE12 1495

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 610 554,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 315,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5603;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1123456008

CE12 1496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 628 758,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 460 423,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10042;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1120884004

CE12 1497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 835 566,34 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le 4^e croissant, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Soter inc plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 798 566,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1126013036

CE12 1498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 072 514,58 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Jarry Est au boulevard Robert et dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 966 514,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1126013040

CE12 1499

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 967 822,55 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Ray-Lawson, entre le 4^e croissant et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à BP Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 895 822,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1126013043

CE12 1500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 620 456,05 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. 2012 – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 546 456,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1126013041

CE12 1501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 837 465,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12040 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1120144003

CE12 1502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 920 166,20 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto-Luongo de l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe en architecture et en ingénierie composée des firmes Régis Côté et associés, Delisle, Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 828 186,20 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4- d'approuver le principe que l'arrondissement de Saint-Léonard devra retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Roberto-Luongo au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1120738008

CE12 1503

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministre des Ressources naturelles et de la faune du Québec et la Ville de Montréal précisant les modalités d'octroi d'une aide financière par le Ministre à la Ville d'un montant maximal de 59 300 \$ pour le projet de mise à niveau du système de réfrigération de l'aréna du Centre Père-Marquette de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1125058002

CE12 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2010, un espace sur le toit de l'édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 131 912,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1124565005

CE12 1505

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2012, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine - Répartition du soutien financier

Volet 1 : International

Événements	Organismes	Soutien proposé
Championnat panaméricain pour les 19 ans et moins (water-polo)	L'Association canadienne de water-polo inc.	12 000 \$
Beach soccer Montréal 2012 (soccer sur sable)	Association régionale de soccer Concordia inc.	8 000 \$
Coupe du monde Samsung ISU courte piste Montréal 2012 (patinage de vitesse)	Patinage de vitesse international de Montréal	16 000 \$
CAMO Invitation 2012 (plongeon)	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	8 000 \$
Championnat international de balle rapide féminin de Montréal (softball)	Championnat international de balle rapide féminin	8 000 \$
Total		52 000 \$

Volet 2 : National

Événements	Organismes	Soutien proposé
Championnat canadien des clubs seniors hommes (water-polo)	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	2 000 \$
Championnat canadien de demi-marathon	Fédération québécoise d'athlétisme	3 000 \$
Championnat canadien de cheerleading	Fédération de cheerleading du Québec	4 000 \$
Essais olympiques canadiens (plongeon)	L'Association canadienne du plongeon amateur inc.	3 000 \$
Essais nationaux #2 de canoë-kayak de vitesse	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$
Championnat canadien de boulingrin 2012	Fédération des clubs de boulingrin du Québec	3 000 \$
Championnat canadien mixte de curling 2013	Club de curling de Ville Mont-Royal	3 000 \$
Total		22 000 \$

Volet 3 : Métropolitain

Événements	Organismes	Soutien proposé
Les événements de cross-country de l'île de Montréal 2012	RSEQ Montréal	9 000 \$
Course Saint-Laurent 2012 (course à pied)	Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	6 000 \$
Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal 2012 (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$
Marathon de Montréal	Le Festival de la Santé inc.	15 000 \$
Festival Bravy	Association des Braves d'Ahuntsic inc.	6 000 \$
Les Mardis cyclistes	Cyclo-Club Lachine	14 000 \$
Total		56 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE12 1506

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 10 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour l'année 2012, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville 2012, Volet sécurité alimentaire, pour la réalisation des projets présentés :

ORGANISMES	PROJETS	MONTANTS
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Cultiver l'espoir	5 000 \$
Relais Laurentien (regroupement d'éducation locale en alimentation et en insertion sociale)	Saine alimentation, Alimentation abordable	5 000 \$

- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1121643007

CE12 1507

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la structure de toit de longue portée en bois pour le projet du Centre de soccer intérieur au CESH et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'analyse des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1121670001

CE12 1508

Vu la résolution CA12 170275 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 13 août 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relativement au branchement aux réseaux municipaux d'un réseau privé de conduites d'égout combiné et d'aqueduc dans le cadre du projet de construction de l'Hôpital Shriners.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1125153012

CE12 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 247 793 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan B-187 Bordeaux;
- 2- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan D-7 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;
- 3- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan H-1 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;
- 4- de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, montré à l'item 1 sur le plan D-8 Outremont, avec bâtisses dessus érigées;
- 5- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 6- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré des sites réservés;
- 7- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus érigées.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1125268003

CE12 1510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - « Écoterritoire de la Trame verte de l'Est », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1124198010

CE12 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, jointe au dossier décisionnel;
- 2- de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 qui s'appliquent à elle, à savoir :
 - être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
 - à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
 - à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1121158003

CE12 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- 3- approuve la programmation de la ville pour 2012 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;
- 4- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1121158005

CE12 1513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM);
- 2- d'inviter tous les arrondissements à adopter ce projet de Politique d'ici la fin de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1122574001

CE12 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Lydya Assayag à titre de présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat en mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1124233006

CE12 1515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1);
- 2- d'autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 \$, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1121009004

CE12 1516

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 3 000 000 \$ en provenance du projet 46101 « Développement de nouvelles structures routières - Île-Bizard » du PTI d'agglomération vers le projet 46000 « Programme de réfection des structures routières » du PTI corporatif de la Division ponts et tunnels, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1120541017

CE12 1517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour une période de 2 ans, à compter du 15 octobre 2012 :
 - M. Pierre Corriveau;
 - M. Raphaël Fischler;
 - Mme Marie Lessard;
 - M. Adrien Sheppard.

- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour une période de 3 ans, à compter du 15 octobre 2012 :
 - Mme Manon Asselin
 - Mme Josée Bérubé;
 - Mme Sophie Beaudoin;
 - M. Philippe Lupien;
 - M. Christian Thiffault.

- 3- de désigner M. Adrien Sheppard à titre de président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1120382005

CE12 1518

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine, à l'occasion d'une double mission en Europe : à Göteborg (Suède), du 14 au 18 septembre 2012, afin de signer une entente en vue d'accueillir à Montréal, en 2017, le Sommet mondial de l'architecture, du design et de l'urbanisme et à Barcelone (Espagne), du 19 au 24 septembre 2012, pour y représenter Montréal au titre de ville étrangère invitée à La Mercè. Montant estimé : 6 058,15 \$;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1120701003

CE12 1519

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1125337011

CE12 1520

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ afin de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1125337010

CE12 1521

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1125337009

CE12 1522

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1125337008

CE12 1523

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1125337007

CE12 1524

Vu la résolution CA12 170283 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 13 août 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1120691002

CE12 1525

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 930 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1125380002

CE12 1526

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire de la trame verte de l'Est), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1124198009

CE12 1527

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1115075004

CE12 1528

Vu la résolution CA12 16 0172 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Jacques-Tessier » le parc actuellement connu sous le nom de parc Dunlop qui est constitué du lot numéro 1 352 946 du cadastre du Québec, à l'extrémité nord-ouest de l'avenue Dunlop, au croisement avec l'avenue du Manoir.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1124521014

CE12 1529

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur les édifices situés aux 61 à 81, rue Saint-Antoine Ouest, (arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1123751008

CE12 1530

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'église Central Korean United, 5991, rue Hadley (arrondissement Le Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1123751011

CE12 1531

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Canada Malting, 5020, 5022 et 5070, rue Saint-Ambroise (arrondissement Le Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1123751010

CE12 1532

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 27 au 31 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1125057004

Levée de la séance à 12 h 04

70.001

Les résolutions CE12 1478 à CE12 1532 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville